



## Secrétariat

---

### AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Ville de Lessines porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 28 mai 2019, a approuvé les modifications budgétaires 2019 des Fabriques d'église Saint-Roch de Lessines, Saints-Gervais et Protais de Bois-de-Lessines et Saint-Martin de Deux-Acren.

Les délibérations adoptées à cet effet peuvent être consultées au Service des Finances (Centre administratif – 1<sup>er</sup> étage), les jours ouvrables entre 8 heures 30' et 12 heures.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,